

### *L'ajournement*

Cette année marque une étape importante vers la réalisation de ces objectifs. En effet, la Société canadienne des postes a enregistré des profits de 96 millions de dollars. Pour la première fois en 30 ans, les Canadiens n'ont pas à subventionner leurs services postaux au moyen de leurs impôts.

• (1825)

Le député a laissé entendre que le ministre responsable de la Société canadienne des postes prenait des libertés avec le mandat que le Parlement a confié à Postes Canada. Il a également prétendu que les profits ont été enregistrés au détriment des services. Ses arguments sont intéressants, mais, malheureusement pour le député, ils ne tiennent pas.

Lorsque la société d'État a été constituée, elle a hérité de biens d'équipement qui avaient grandement besoin d'être rénovés. A l'époque, les capitaux d'équipement ne suffisaient pas à réparer et à entretenir les biens. Au cours des cinq prochaines années, la société a l'intention d'investir 2,5 milliards de dollars dans l'achat de matériel et de machines. Cet investissement est essentiel pour que la société continue d'offrir à prix raisonnable des services postaux fiables et accessibles. Ces investissements profiteront à tous les clients des Postes, mais ne sont possibles que dans la mesure où la Société réalise des bénéfices. Autrement, nous reviendrions aux jours où elle devait constamment aller puiser des fonds dans le Trésor public.

L'autonomie à laquelle la Société est parvenue ne s'est pas faite aux dépens du service. Au contraire, le service des Postes s'améliore constamment. Les experts-comptables Ernst-Young, anciennement Clarkson Gordon, ont publié aujourd'hui leur rapport sur les services postaux, qui prouve que la Société tient ses promesses au sujet du taux de livraison à temps. Le rapport révèle en effet qu'une lettre de première classe bien adressée, qui est expédiée à un destinataire de la même zone urbaine, a 96 chances sur cent d'être livrée dans les délais prévus. Le même taux de 96 p. 100 s'applique aussi aux envois

effectués dans la même province tandis qu'il atteint 97 p. 100 dans le cas des envois entre provinces. Vous pouvez donc voir que la distribution du courrier entre les centres urbains, dans les provinces et entre les provinces se fait dans les délais prévus. C'est un bilan impressionnant pour une société qui distribue chaque jour 33 millions de lettres et de colis à près de 10,7 millions d'adresses.

Non seulement les normes relatives aux délais de distribution sont respectées, mais la société s'efforce aussi d'accroître l'accessibilité. Elle compte augmenter le nombre d'endroits où les clients peuvent obtenir des produits et services postaux. La société a promis aux Canadiens que les hausses de tarifs resteraient inférieures au taux d'inflation. Elle tient cette promesse, comme le prouve le projet de hausse de tarifs qu'étudie actuellement le comité de révision du service postal.

La société a présenté une demande pour hausser de 1c. le prix d'un timbre de première classe. Cela représente une augmentation de 2,6 p. 100. C'est ce qu'on entend lorsqu'on parle d'autosuffisance tout en voulant améliorer le service. Comme bien d'autres personnes, je ne vois rien de mal à cela. Au contraire, c'est une initiative que nous devrions encourager et dont nous devrions être très fiers. Nous souhaitons encore beaucoup de succès à Postes Canada.

En terminant, je dirai que c'est vraiment agréable de prendre la parole à la Chambre des communes lorsque les tribunes sont pleines à craquer, que le Président est au fauteuil et que la foule applaudit. Je suis très heureux d'être ici.

[Français]

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)